

des membres de l'“Union Nationale”, pendant que celle-ci a promis de fournir tous les ouvriers nécessaires aux chantiers.

Si, depuis lors, les trois cents internationaux et les quatre cents neutres ont continué à travailler sur les chantiers, c'est simplement par une tolérance charitable de la part des deux parties au contrat dont nous avons parlé.

Grève injuste

Les faits étant ainsi, la prétention des unions internationales à exiger d'être reconnues sur les chantiers Davie est absolument inadmissible et la grève qu'elles ont déclarée est immorale.

La compagnie Davie avait-elle le droit, oui ou non, de décider que seuls les membres de l'“Union nationale des Ouvriers de la Rive Sud” seraient employés sur ses chantiers? Elle le pouvait évidemment: charbonnier est maître chez lui.

Les membres de l'“Union Nationale” ont-ils le droit d'user d'un privilège qui leur a été librement consenti par le patron? La réponse ne fait pas de doute, même, croyons-nous, pour des internationaux.

Et alors, de quoi ceux-ci se plaignent-ils ; et comment se fait-il qu'ils veulent faire reconnaître leurs unions quand d'autres occupent la place? De quel droit s'imposeraient-ils à la compagnie Davie, quand celle-ci ne les veut pas?

Et qu'est-ce qui les justifie d'user de la force pour empêcher des ouvriers qui ont le droit d'aller travailler de se rendre à leur besogne?

Rien absolument rien. Ce qu'ils ont fait, hier, c'est du bochisme pur.

Une union qui demande un chantier “ libre ” !

Qu'une union demande à être reconnue sur un chantier libre, c'est dans l'ordre; qu'elle fasse une grève pour obtenir cet avantage, ce l'est moins, mais cela se voit. Ce qui est immoral et ce qui ne se voit jamais, c'est que l'on s'oppose à l'exécution d'un contrat entre deux parties qui n'ont fait qu'user de leurs droits stricts, sans léser ceux des autres; c'est qu'une union veuille se substituer à une autre sur un chantier “fermé”.